

AR PREFECTURE

016-211601687-20150828-20150805D-DE
Reçu le 01/09/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mil quinze
Présents : 11 Le 28 août à 18 heures 30
Votants : 15 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 août 2015
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE
EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – PÉNIGAUD
M SUTRE
POUVOIRS :
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN
MME MOUNIER a donné pouvoir à M BARRAL
MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a été nommé secrétaire.

2015-08-05 D

Objet : SDEG – Convention pour le versement d'un fonds de concours (abri bus Nouailles)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il avait été décidé de rajouter un point lumineux à l'abri bus de Nouailles sur le bord de la RD n°11 pour des questions de sécurité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-05-04 D qui donnait son accord pour la signature d'une convention pour le versement d'un fonds de concours pour ce projet mais pour un montant de 875,16 €.

Monsieur le Maire précise que des modifications ont été effectuées et que le nouveau montant à charge de la commune sera de 735,26 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 735,26 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace celle citée précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 31 août 2015

Le Maire
Eric SAVIN

